

HONORAIRES DE NÉGOCIATION

APPLICABLE POUR TOUT TYPE DE MANDAT* À COMPTER DU 1 MARS 2020 À L'EXCLUSION DU NEUF (VEFA) ET TERRAINS À BÂTIR.

Étant précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, lotisseur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur...

PRIX DE VENTE	HONORAIRES* TTC
Jusqu'à 20 000 €	2 500 €
20 001 € à 80 000 €	6 000 €
80 001 € à 150 000 €	7 000 €
150 001 € à 200 000 €	8 000 €
200 001 € à 250 000 €	10 000 €
250 001 € à 300 000 €	11 000 €
300 001 € à 400 000 €	12 000 €
400 001 € à 450 000 €	13 000 €
Plus de 450 000 €	4%



Avis de valeur sans remise de document : Gratuit



Avis de valeur (document écrit) sans prise de mandat : 150 € TTC

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

*TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.

*Mandat de recherche : Honoraires Charge Acquéreur et identique au mandat de vente.